



DROIT DE VOIRIE ACTIVITES COMMERCIALES, MAGASINS

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 (délibération du 11/12/2024)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Présentoirs, portants, et chevalet	16.54 €	Unité	Annuelle
Ventes exceptionnelles	16.54 €	Forfait	Journée
Emplacement « Food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	4.41 €	Unité	La demi-journée
Emplacement « food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	5.52 €	Unité	La journée
Camion magasin	71.66€	Unité	Journée
Emplacement distributeur alimentaire sur le domaine public	4.41 €	Unité	Journée
Vente fleurs à la Toussaint et sapins de Noël			
Petite surface (moins de 20m ²)	27.56 €	Forfait	Journée
Grande surface (plus de 20 m ² et 40 m ² maximum)	49.61 €	Forfait	Journée

